

Bachelier en enseignement section 2 Go teaching - Section 2

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS		
Tél : +32 (0) 65 40 41 48	Fax : +32 (0) 65 40 41 52	Mail : edu-mons@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

DD208 Fondements disciplinaires éducation culturelle et arti			
Ancien Code	PEDD2B08ECA21	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	MEXB2080		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	15 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Claire MEHAGNOUL (mehagnoulc@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette UE vise des fondements disciplinaires pour enseigner les arts plastiques en portant le focus sur des éléments spécifiques de la M3 à la P6 : identification des contenus nécessaires à l'enseignement des arts plastiques ainsi que l'acquisition des ressources indispensables à leur mise en œuvre.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 3 **LES COMPÉTENCES DE L'ORGANISATEUR ET ACCOMPAGNATEUR D'APPRENTISSAGES DANS UNE DYNAMIQUE ÉVOLUTIVE**

Sous Compétence 3.1 Maîtriser les contenus disciplinaires, leurs fondements épistémologiques, leur évolution scientifique et technologique, leur didactique et la méthodologie de leur enseignement ;

3.1.1 Maîtriser les contenus disciplinaires, leurs fondements épistémologiques, leur évolution scientifique et technologique, leur didactique et la méthodologie de leur enseignement ;

Acquis d'apprentissage visés

Au terme du cours, l'étudiant.e démontrera sa maîtrise des savoirs, savoir-faire et compétences en arts plastiques à un niveau minimum de fin de 6e primaire.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PEDD2B08ECA21A Fondements disciplinaires éducation culturelle et artistique 15 h / 1 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 10 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PEDD2B08ECA21A Fondements disciplinaires éducation culturelle et artistique 10

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

Bachelier en enseignement section 2 Go teaching - Section 2

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 48 Fax : +32 (0) 65 40 41 52 Mail : edu-mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Fondements disciplinaires éducation culturelle et artistique			
Ancien Code	14_PEDD2B08ECA21A	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	MEXB2081		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	15 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Claire MEHAGNOUL (mehagnoulc@helha.be) Claire MEHAGNOUL (mehagnoulc@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette UE vise des fondements disciplinaires pour enseigner les arts plastiques en portant le focus sur des éléments spécifiques de la M3 à la P6 : identification des contenus nécessaires à l'enseignement des arts plastiques ainsi que l'acquisition des ressources indispensables à leur mise en œuvre.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme du cours, l'étudiant.e démontrera sa maîtrise des savoirs, savoir-faire et compétences en arts plastiques à un niveau minimum de fin de 6e primaire.

AAT 5 : Démontrer une connaissance et une compréhension des processus d'apprentissage, des contenus disciplinaires au bénéfice de choix didactiques et méthodologiques pertinents en fonction du contexte d'enseignement et de l'état de la recherche.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Composantes de l'expression plastique (couleur, ligne et forme, matière, composition, espace).

Vocabulaire spécifique

Repères culturels et artistiques

Support, médium, outil, geste (SMOG)

Opérations plastiques (RITA)

Démarches d'apprentissage

2 temps sont prévus:

-> Une journée en présentiel (7h30) pour explorer et expérimenter les fondamentaux de l'expression plastique par la pratique artistique. Le matériel artistique est pris en charge par la Helha.

-> **AVANT cette journée**, lecture en autonomie des ressources postées sur la plateforme ConnectED.

Dispositifs d'aide à la réussite

Néant

Sources et références

Néant

Supports en ligne

Néant

4. Modalités d'évaluation

Principe

La présence de l'étudiant.e à l'entièreté de la journée d'exploration et d'expérimentation valide l'UE.

En cas de non-participation, l'étudiant.e aura la possibilité de présenter une épreuve organisée en août.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Trv	100			Trv	100
Période d'évaluation						

Trv = Travaux

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).